

*Article 29 du Règlement*

d'agir. Il ne s'agit pas seulement ici d'offrir des vœux pieux. Cela ne suffira tout simplement pas. Il faut absolument passer à l'action, trouver une façon de rétablir ce que nous avons perdu tout en donnant des emplois aux personnes de l'Atlantique.

J'aimerais aussi dire que je suis heureux que ce débat ait lieu, je suis heureux de contribuer à ce débat, je suis heureux de participer avec mes collègues du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique, peu importe le parti auquel ils appartiennent. Parce que, monsieur le Président, si nous pouvons accomplir quelque chose ici ce soir, faire en sorte que le gouvernement accepte ses responsabilités et réagisse dans un bref délai à cette situation, nous aurons fait beaucoup. Parce que je vois que si nous pouvons accomplir quelque chose ici ce soir, je me dis que nous serons prêts à entreprendre un autre débat qui va être d'une très grande importance pour le Nouveau-Brunswick, celui des ateliers de CN à Moncton qui représentent 1,200 emplois pour la région du sud-est. Je suis sûr qu'à ce moment-là aussi mes collègues du Nouveau-Brunswick sauront prendre la parole et défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick.

Alors, comme je le disais, monsieur le Président, le temps est venu d'agir et plusieurs choix s'offrent au gouvernement. Par une bonne planification et surtout des fonds, on peut se permettre de croire que tout est loin d'être perdu. Il faut une volonté politique; une volonté politique qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été trop évidente, sinon absente.

Si l'intérêt des provinces Atlantiques est une priorité pour ce gouvernement, monsieur le Président, l'heure est venue de le prouver.

• (2040)

[Traduction]

**M. le vice-président:** Je donne la parole au ministre associé de la Défense nationale (M. Andre).

**M. Murphy:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. D'après le précédent établi à la Chambre, pour quelque débat que ce soit, au tout début de ce débat, chacun des trois partis doit pouvoir faire entendre un de ses députés. Après, la présidence peut donner la parole à qui elle veut. Toutefois, l'intervenant du Nouveau parti démocratique ne s'est pas encore fait entendre. Le député de Skeena (M. Fulton) s'était très certainement levé pour demander à prendre la parole.

**M. le vice-président:** Comme le sait le député, il n'existe pas d'ordre de préséance à la Chambre pour les intervenants. Il est de l'entière discrétion de la présidence d'en décider et celle-ci s'emploie à assurer un certain équilibre dans la liste des intervenants en fonction du sujet et du nombre des présences de chaque parti à la Chambre. La présidence compte donner la parole au ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) et ensuite au député de Skeena.

**L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur le Président, la gravité des événements qui se sont produits dans l'est du Canada ces jours derniers et, à bien des égards, leur caractère tragique, surtout en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, préoccupent au plus haut point le gouvernement et les ministériels. Fait significatif, malgré un programme très chargé, le premier ministre (M. Mulroney) est le seul chef de parti à qui cette question semble

assez importante pour justifier sa présence à la Chambre, ce soir, afin de prendre part au débat.

**M. Fulton:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En dépit de votre décision antérieure, je sais pertinemment que le Règlement interdit aux députés, qu'ils soient ministres ou non, de faire des observations sur la présence ou l'absence de députés.

**M. le vice-président:** Le député a tout à fait raison. Le ministre associé de la Défense nationale peut poursuivre le débat.

**M. Andre:** Monsieur le Président, le député a raison. J'espère qu'il s'en souviendra et qu'il le rappellera souvent aux membres de son caucus lorsque, à la période des questions, l'occasion se présentera de faire pareilles observations. J'estime important de signaler la présence du premier ministre et l'intérêt qu'il porte au désastre naturel qui a bouleversé les provinces de l'Atlantique.

Sauf en ce qui concerne les terres fédérales, notamment les Territoires du Nord-Ouest, la question des incendies de forêt est de compétence provinciale. Cependant, au cours de la dernière décennie, l'expérience nous a montré qu'il s'agissait d'un problème national. En outre, le gouvernement a reconnu que l'approvisionnement soutenu en produits forestiers et l'amélioration de la gestion forestière étaient des préoccupations d'ordre national.

De concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur forestier, nous consacrons des fonds importants à la gestion des forêts. Au cours des prochaines années, dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales sur la mise en valeur des ressources forestières, nous prévoyons dépenser 1.1 milliard de dollars à ce titre d'un bout à l'autre du Canada. Il s'agit d'un investissement important et si nous voulons atteindre nos objectifs présents et futurs en matière de production forestière, il faudra réduire sensiblement les pertes dues aux incendies de forêt.

Pour ce faire, le gouvernement fédéral contribue largement aux programmes forestiers des provinces en concluant des accords de mise en valeur des ressources forestières, par l'achat d'avions-citerne et en appuyant financièrement le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt situé à Winnipeg, dont le but est de partager des informations et des ressources sur la lutte contre les incendies de forêt. Les provinces paient les deux tiers des frais de l'organisme et le gouvernement fédéral verse le reste. En cas de nécessité, l'organisme coordonne l'aide entre les provinces. Par exemple, la semaine dernière, lors de l'incendie qui a fait rage près de Gagetown dans le sud du Nouveau-Brunswick, deux avions-citerne CL-215 ont été prêtés par le Québec pour combattre le sinistre.

Soit dit en passant, il existe également une entente formelle entre le Canada et les États-Unis selon laquelle les organismes provinciaux et fédéraux peuvent traiter directement avec les organismes fédéraux américains sans passer chaque fois par une procédure d'approbation compliquée. C'est ainsi que l'État du Maine a pu prêter des bombardiers d'eau au Nouveau-Brunswick. Le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt coordonne ces échanges de moyens internationaux.